



Alerte : La ficelle n'en finit pas de grossir

Bonjour,

En complément de la note de la semaine passée sur « les prémisses de la Pac post-2020 » sur laquelle nous terminions : « ...que tout le monde soit rassuré, le maintien de la concurrence entre les acteurs restera de mise »,

il est de bien entendu, selon l'idée que l'on s'en fait, eu égard aux dossiers que nous portons depuis de nombreuses années, que la concurrence doit être « la plus loyale possible » notamment avec l'Allemagne :

1. Bref rappel du contexte issu des années 2000 :

Sur le dumping social,

A l'initiative d'un député de Rhénanie du Nord-Westphalie, Karl Schieverling, l'Allemagne a adopté une réglementation spécifique au secteur des viandes pour éviter "... dass eine ganze Branche in Verruf gerät. Es geht um soziale Gerechtigkeit und faire Arbeits- und Wettbewerbsbedingungen für alle." que nous traduisons « **qu'une industrie entière ne tombe dans le discrédit, Il s'agit de justice sociale et de conditions de travail et de concurrence équitables pour tous...** »

Une décision que les représentants de la filière n'ont toujours pas avalé tant la pratique de l'adoption leur est apparue cavalière et opaque (« *Nacht-und-Nebel-Aktion* », selon eux).

Mais une décision assumée par le Bundestag qui a souhaité, semble-t-il, faire sortir les abattoirs de la règle des 80/20 (20% des salariés sous contrat et 80% sous autres statuts), ce qui démontre que la mise en oeuvre du SMIC et des accords de branche soi-disant négociés n'avaient toujours pas permis d'atteindre l'objectif fixé.

Selon l'analyse qui avait été menée lors du dépôt de la plainte, les abus constatés généraient un avantage compétitif de 5cts par kilo, soit environ un avantage concurrentiel de quelques **270 M€/an soit 2,7 Mrds € sur les dix ans**

-Sur le dumping fiscal.

Le Président de la Cour des Comptes allemande a confirmé que le régime du forfait TVA confère à l'ensemble du secteur agricole une subvention fiscale évaluée à quelque 200 M€ auxquels il faut ajouter, selon les estimations que nous en faisons, 50 M€ du simple fait de l'optimisation opérée par le jeu des sociétés déclinées dans le secteur de la production porcine.

Subvention fiscale pour laquelle la Cour tient responsable le ministère de l'agriculture allemand qui n'a jamais justifié auprès du législateur les évaluations nécessaires pour justifier du remboursement forfaitaire fixé à 10,7% depuis 2006.

Au total grosso-modo, à nouveau une aide de **2,7 Mrds € pour les 10 années passées**

- Loi sur les énergies renouvelables du début des années 2000 :

Même si aujourd'hui considéré comme modèle à ne pas suivre, la politique menée a contribué d'une part à assurer un revenu complémentaire conséquent pour les producteurs pendant de nombreuses années et d'autre part, par la concurrence induite sur la production proprement dite, étant donné le retour sur investissement, de catalyser une restructuration importante des exploitations.



2. L'après 2020 : un retournement en préparation ? Nous ne sommes pas loin de le penser :

Abstraction faite de l'ensemble des avantages consentis précédemment, l'agriculture allemande part aujourd'hui la fleur au fusil pour expliquer et argumenter des distorsions de concurrence auxquelles l'Europe agricole doit faire face pour commercer au travers le monde.

Sur base d'une étude commanditée par le DBV et dont le ministère de l'agriculture se fait le porte-voix désormais sur Bruxelles

(https://www.bwagrar.de/artikel.dll/studie-kosten-europaeischer-umweltstandards_NTU0ODM2MA.PDF?UID=3D8B2134AFC9F5D0DC452674D9E3955BF7CC01746A1B8E),

il est expliqué à qui veut bien l'entendre à peu près ce qui suit :

Le modèle qualitatif du made-in-EU se traduit pour l'agriculture allemande par un surcoût vis à vis de ses compétiteurs internationaux (hors-UE) de :

- 1 539 M€ à cause de la DCE - Directive-Cadre sur l'eau (installations pour stocker le lisier, épandage de fertilisants, dépenses en matière phytosanitaire, installations de stockage des intrants, ...)

- 492,5 M€ pour la Dir. Nitrates, suite au changement de législation en Allemagne en juin 2017 (Ordonnance Fertilisants).

o Le législateur allemand a lui-même évalué le coût de cette réglementation à 191,2 M€, mais les auteurs de l'étude ajoutent

o 245,2 M€ pour l'épandage de lisier pour minimiser les émissions,

o 33,6 M€ liée aux surfaces plus importantes nécessaires pour les épandages de fertilisants organiques,

o 22,5 M€ pour adapter l'alimentation des porcs et vaches laitières pour réduire les émissions d'azote et de phosphore.

- 1 118 M€ pour appliquer des législations phytosanitaires, hors contexte DCE. Ici est principalement visé le règlement 1107/2009 sur la commercialisation des produits phyto, et notamment l'interdiction (déjà décidée ou à venir) de substances actives utilisées par les agriculteurs allemands, dont les néonicotinoïdes et les perturbateurs endocriniens.

- 696 M€ pour la mise en œuvre de « plus de 15 Directives et réglementations UE » sur le Bien-être animal, la santé animale et la sécurité alimentaire ;

- 257,8 M€ sont générés par la bureaucratie pour la mise en œuvre des paiements directs de la PAC, dont 7,7 M€ pour les normes de sécurité alimentaire minimales pour la production céréalière.

- 866,8 M€ liés au verdissement de la PAC, répartis entre 835,6 M€ pour les surfaces d'intérêt écologique et 31,2 M€ pour le maintien des prairies permanentes.

- 306,3 M€ pour le contrôle de la qualité de l'air (BREF élevage en cours de discussion en Allemagne) qui seraient répartis entre 237,9 M€ pour les engraisseurs de porc et 68,4 M€ pour les naisseurs.

Soit un total des surcoûts, hasard de l'évaluation, faisant qui s'élève à quelques 5,3 Mrds €. L'étude ajoute cependant que ce montant n'est que le plus bas barreau de l'échelle, n'ayant pas été comptabilisés les coûts tels que la perte de revenus de rendements moindres en ne fertilisant plus « qu'à la marge pour respecter la directive nitrates », d'autres futures interdictions de substances actives, les contraintes verdissement la diversification des cultures ou fin des phytos sur les bandes enherbées et, cerise sur le gâteau, « les coûts impliqués par les différentes normes sociales » !!!

3. Remarques et conclusion :

Tout en sachant appliqué l'ensemble des mesures relevant du volontaire pour protéger leur marché au travers de la démarche qualitative QS, avec tout ce qui suit, l'agriculture allemande et l'Allemagne, à force de taper sur le clou, seraient-elles à la veille de prendre conscience que le modèle structuré sur les axes définis au début des années 2000 arrive à bout : la situation n'est plus tenable, ni



défendable, d'autant que, en laissant faire, d'autres, avec les mêmes recettes, sont en mesure non seulement de faire tout aussi bien, mais surtout mieux – Pologne (pour volaille, porc et lait), Ukraine (volaille),

Moralité : il faut changer de paradigme, d'autant plus que la limite du modèle de développement initié a des conséquences qu'il n'est plus possible de défendre auprès de Bruxelles : après avoir été condamnée une première fois en 2002, l'Allemagne a été, pour rappel, traduite à nouveau devant la Cour de Justice fin 2016 pour la Directive nitrates, avec la perspective d'un délibéré à tomber courant 2018 voire 2019 qui devra absolument être assorti de décision à prendre pour éviter tout risque de sanction.

Contrairement à la France qui, sur ce dossier, n'avait et n'a toujours pour objectif que de viser à réduire la production, prôner le développement bio dans les bassins versants, ou toute autre approche pour se mettre en conformité avec les décisions, nous en sommes quasi-persuadés, l'Allemagne, avec l'aide de ses satellites Danois et Néerlandais (les Danois sont déjà à l'œuvre, comme déjà évoqué) vont engager une discussion sur le fond et dans l'objectif, au risque de se tromper, d'adapter et/ou revoir la Directive nitrates.

Stratégie qui sera confortée par tout un axe de communication qui, avantages obtenus de la stratégie des années 2000, permettra de négocier sur tout ce qui relève du politiquement correct dans le cadre des discussions à venir sur la PAC : oui pour répondre aux attentes, mais à la condition d'un soutien en conséquence qui, comme par hasard, est à peu près le même que celui qu'ils se sont accordés auparavant mais de façon non autorisé.

Reste que pour l'étude proprement dite, les 5,3 Mrds d'€ ne sont pas demandés pour 10 ans mais bel et bien par année, c'est à dire que le DBV et l'Allemagne sont en train de nous expliquer que le montant des aides directes qui leur est alloué aujourd'hui (dans le budget 2015, le montant total du premier pilier s'élevait à 5 Mrds €), pour rappel, aides découplées avec un objectif de convergence à 100% entre Landers (jusqu'il y a peu, les aides étaient uniques dans chaque land, mais elles pouvaient différer entre eux), se justifient en totalité sur les exigences propres aux réglementations spécifiques du modèle standard « made in EU ».

Un basculement total dans l'argumentaire qui consisterait à faire fi total de la Pac du passé, mais pas tout à fait en adéquation avec les orientations françaises défendues dans le moment.

Un argumentaire qu'il serait nécessaire aussi de transmettre à nos voisins Espagnols qui, avec un budget premier pilier de 5 Mrds également risquent très rapidement d'avoir les pires difficultés à justifier du versement des aides au regard du respect des règles telles qu'appliquées chez eux, nous semble-t-il, sur environnement et tout le reste

La ficelle commence réellement à devenir très grosse : mais quelque fois plus c'est gros et mieux ça marche

Qu'en pensez-vous ?

Breiz europe à votre service